

délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt deux février à 18 heures 00, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la Vice-Présidence de Dominique PRADELLE

Date de convocation : 15 février 2022

PRÉSENTS :

Mesdames PRADELLE Dominique, LOUIS Yolande, LECOMTE Anne-Marie, BUSO Anne-Marie, REGNER Marie-France, PHILIT Monique, ARNOUILH Catherine LECOMTE Isabelle, PENISSON Pascale
Monsieur BOILEAU Claude,

EXCUSÉS : Madame RENAUDIE Marie-Ange,
Messieurs REIX Jacques, OYSEL Nicolas,

Secrétaire de séance : Pascale PENISSON

oooooooo

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité. Le registre est signé par chacun des membres présents.

22-02-2022-01 : EMPRUNT TRAVAUX D'ISOLATION

La commission administrative vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 110 000 euros destiné à financer des travaux d'isolation de la résidence autonomie.

Cet emprunt aura une durée de 20 ans.

Ensuite, le CCAS se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en 20 ans, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement à échéances constantes du capital et l'intérêt du dit capital au Taux Fixe de 1,33% l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'une montant de 250 euros.

Le CCAS aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie de montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, Le CCAS paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt. L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES. Monsieur Jacques REIX, président du CCAS est autorisé à signer le contrat de prêt au nom du CCAS et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Les membres de la Commission Administrative,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Approuvent la proposition

22-02-2022-02 : REMBOURSEMENT DE LA CAUTION DE MADAME MXXXXX MARIE ANNULEE

Madame la Vice-Présidente informe la Commission Administrative que suite au départ de Madame MXXXXX Marie un état des lieux a été fait dans son logement à la résidence du Bois Doré et que celui-ci ne fait apparaître aucun problème. Madame la Vice-Présidente propose par conséquent de rendre la caution d'un montant de **423,00 € euros sous condition que le paiement des loyers soit à jour. Si ce n'est pas le cas la trésorerie en déduira le montant dû.**

Les membres de la Commission Administrative,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Approuvent la proposition

22-02-2022-03 SECOURS FINANCIER CXXXXXXXX Raymond

Madame la Vice-Présidente expose à la Commission Administrative la demande de l'assistante sociale pour une aide financière afin de régler d'électricité auprès de ENI à la hauteur de 300 euros.

Les membres de la Commission Administrative,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Approuvent la proposition

22-02-2022-04 DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE (marché public rénovation énergétique de la Résidence du Bois Doré)

Suite à l'omission d'une délibération, la commission administrative du CCAS propose la délibération suivante :

Monsieur LAMBERT Francis a été désigné en tant que maître d'œuvre concernant le projet de rénovation énergétique de la Résidence autonomie du Bois Doré. Il a été précisé en questions diverses lors de la commission du 15 juin 2021 que Monsieur LAMBERT allait s'occuper de la mise en route du chantier et la préparation du marché public afin de choisir les artisans pour les travaux. Le contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 21 juin 2021 avec Monsieur LAMBERT Francis.

Les membres de la Commission Administrative,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Approuvent la proposition

Questions diverses :

Lors de la précédente réunion du CCAS Madame PRADELLE avait demandé si elle pouvait faire appel à l'association de soutien et d'entraide en soulignant le besoin de lien social pour Madame CXXXXXX. L'association a tenu à préciser que ses membres ne peuvent intervenir que pour l'écoute et pour proposer des « pistes » permettant de cerner les difficultés du moment mais peut en aucun cas se substituer aux organismes spécialisés dans le traitement des problèmes psychologiques et/ou dépendances.

Madame PENISSON Pascale fait le point sur les finances : Les revenus des loyers vont permettre de faire face au remboursement des emprunts (acquisition RA et rénovation thermique), mais laisseront une marge très faible pour faire face à l'entretien courant des logements.

L'isolation des logements ayant été réalisée, elle propose de revenir à l'augmentation annuelle des loyers selon l'indice de l'INSEE telle qu'elle était pratiquée auparavant.

Par ailleurs elle signale qu'il serait souhaitable que les aides financières accordées par le CCAS pour répondre aux demandes émises par les services sociaux, soient compensées par une subvention des finances municipales et propose de demander, à la mairie, une subvention annuelle de 3 000 €.

Jacques REIX	<u>Absent</u>	Dominique PRADELLE
--------------	----------------------	-----------------------

Claude BOILEAU		Yolande LOUIS	
Pascale PÉNISSON		Nicolas OYSEL	<u>Absent</u>
Isabelle LECOMTE		Catherine ARNOUILH (UDAF)	
Monique PHILIT		Anne-Marie BUSO	
Marie-Ange RENAUDIE	<u>Absente</u>	Marie-France REGNER	
		Anne-Marie LECOMTE	